

Des haies arborées et les boisements privés soulignent les entrées du village et du hameau.



Figure 67 : Entrée Sud du hameau de Vaudevanne



Figure 68 : Entrée Est du hameau de Vaudevanne par la RD 112 (vue lointaine et rapprochée)

3.12. ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE

3.12.1. ANALYSE DE LA STRUCTURE VIAIRE

La trame viaire du village correspond à un système en étoile autour de l'église, à l'intérieur de l'ancienne enceinte fortifiée (rues des fosses et des eaux bués). Puis le village s'est développé le long de l'axe principal de la RD 30 et de la RD 112 en direction du hameau de Vaudevanne.



Figure 69 : Carte de la trame viaire du bourg

3.12.2. ANALYSE DE LA STRUCTURE PARCELLAIRE

Au sein du bourg, le parcellaire n'offre pas un découpage uniforme. Certaines parcelles sont étroites et profondes comme celles des villages rue, d'autres beaucoup plus vastes. L'orientation Est/Ouest du parcellaire apparaît très nettement à l'Est du bourg.

Les constructions sont implantées, le plus souvent, à l'alignement des voies, à l'exception des équipements publics comme la mairie et l'école et quelques autres habitations. Le reste du village, d'occupation plus récente, présente une morphologie de tissu pavillonnaire avec des parcelles rectangulaires de grande taille variant de 600 à 1800 m² et plus.



Figure 70 : Structure parcellaire du bourg et pôles urbains

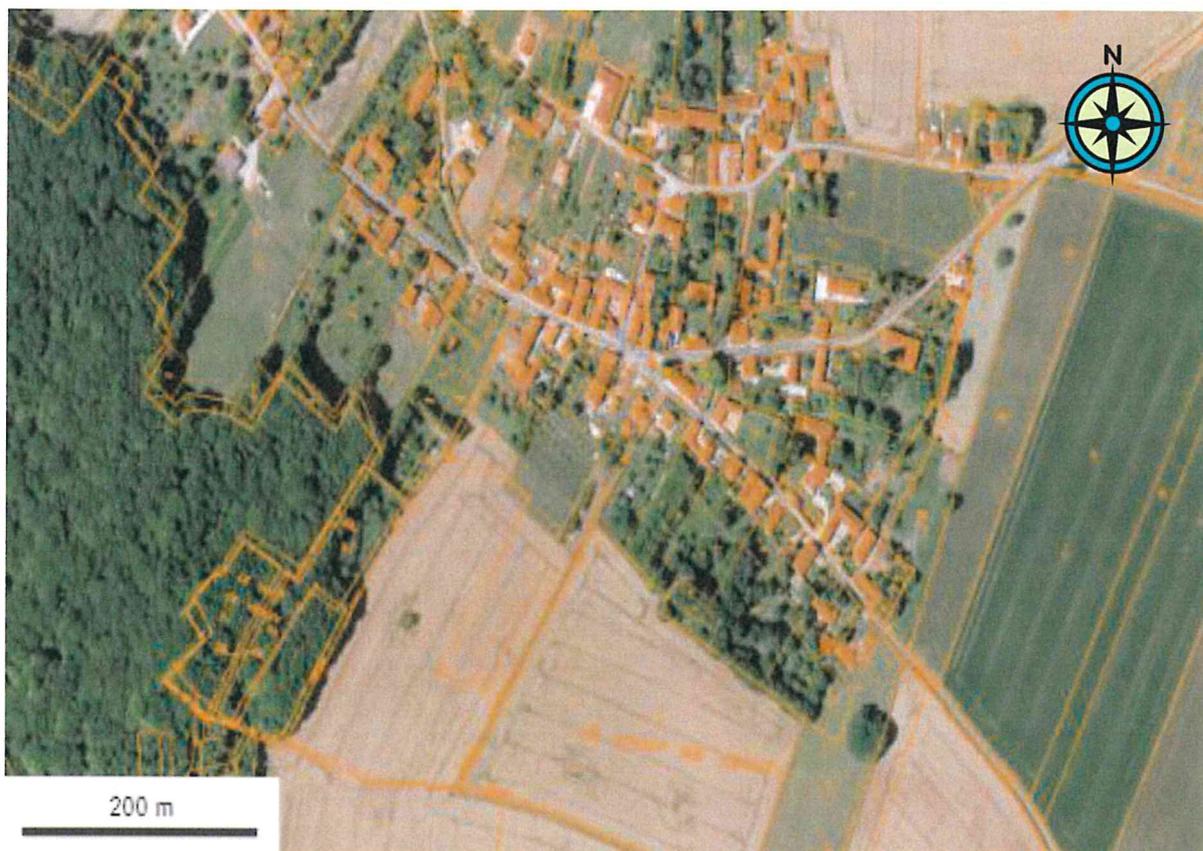


Figure 71 : le hameau de Vaudevanne

3.12.3. MORPHOLOGIE ACTUELLE DU BOURG

3.12.3.1. Évolution du bâti depuis le noyau ancien

Le bourg et le hameau du Vaudevanne sont ancrés le long d'une voie reliant Saint-Florentin à Arces. Le bourg de Chailley, créé à l'origine autour d'une source et d'un abreuvoir, devient une enceinte fortifiée puis s'étend le long de la route départementale n° 30. Le hameau du Vaudevanne s'accroche sur cette même voie (par la RD 112) et diffuse ses constructions autour de son centre.

A partir de la voie qui relie Saint-Florentin à Arces desservant le bourg se créent, à partir de la source au centre du bourg, des voies rayonnantes qui desservent les sorties du bourg vers les autres communes jusqu'à la ceinture de l'enceinte fortifiée (nettement marquée par des fossés).



Figure 72 : Carte d'État-major (XIXème siècle)

Au sein de cette enceinte, les parcelles sont plus petites et plus denses que sur la route départementale du faubourg au Nord-Ouest. Puis, le développement de l'urbanisation s'est effectué dans 2 directions précises depuis le bourg :

- Au Sud, le long de la RD 30 où, d'un côté, une dizaine de pavillons individuels se sont implantés, entraînant une urbanisation linéaire. De l'autre côté, s'est étendue la zone industrielle.
- Au Nord-Ouest du bourg, au lieu-dit Les Rompies, avec un groupe d'habitations collectives et quelques pavillons isolés. Cette extension englobe une vaste zone de jardins de 4 ha, véritable îlot vert dans le faubourg.



Figure 73 : Vaste zone de jardins dans le faubourg

- Situé à l'Ouest du bourg, auquel il est relié par la RD 112, le hameau du Vaudevanne n'a pas connu d'extension urbaine.

3.12.3.2. La trame bâtie ancienne

Le bâti traditionnel de Chailley et du Vaudevanne se caractérise par une présence importante de corps de ferme, en activité ou, aujourd'hui, à usage strict d'habitation et qui possèdent pour la plupart, de grandes dépendances organisées autour d'une cour fermée. Cette cour pouvant être bâtie sur deux ou trois côtés se trouve majoritairement isolée de la rue par un mur enduit ou par un mur bahut surplombé d'une grille. Cette description renvoie exactement au type d'habitat caractéristique du Pays d'Othe.



Figure 74 : Les cours fermées

Les murs de façade sont majoritairement bâtis de pierres calcaires ou de silex simplement jointoyés ou enduits au mortier. Cet enduit à la chaux ou à pierres vues est à base de sable ou sablon de teinte jaune ou ocrée. On note quelques différences dans la nature des matériaux qui constituent l'encadrement des portes, fenêtres, corniches, cheminées, lucarnes ou chaînes d'angle que l'on répertorie ici :

- En briques de terre cuite provenant des différentes briqueteries de la région avec des teintes variant du rouge au noir suivant les argiles employées et le degré de cuisson,
- En pierres calcaires blanches de différentes provenances, leur taille est simple ou plus ou moins moulurée suivant la destination des immeubles.

Concernant les encadrements en briques, on remarque une grande richesse de l'assemblage : ils sont laissés libres, fenêtre par fenêtre ou deux par deux au même niveau ou sur deux niveaux différents : les bandeaux intermédiaires et les corniches sont travaillés avec des briques de formes et de couleurs différentes ou comportent des mélanges de pierres et de briques. Plusieurs voûtes d'encadrement de fenêtres ou de portes sont habillées de trois rangs de briques horizontales avant de se raccorder à l'enduit. Elles sont ainsi inscrites dans un rectangle.



Figure 75 : Maisons à façade en pierres, toitures petites tuiles à l'alignement de la RD 30

La largeur importante de la RD 30 s'explique par la prise en compte des grands incendies de 1840 et 1845 en cœur de bourg avant reconstruction.

Les toitures sont pratiquement toujours en petites tuiles de terre cuite de provenance locale et l'on trouve encore quelques toits avec des tuiles en forme d'écailles. Les pentes des toits est comprise entre 35° et 45°, souvent à deux pans. Parfois à quatre avec des arêtières en terre cuite ou en mortier de chaux, quelques-uns ont un comble à l'auxerroise.

Les cheminées sont majoritairement en brique. Les lucarnes sont en bois ou en pierre. Leurs toitures sont à deux pans ou en capucine, certaines ont une facture particulière comme les lucarnes d'accès des greniers avec des portes pleines ou avec un départ de la capucine supportant une poulie pour monter les sacs de farine ou de grains.

Les constructions ne dépassent pas trois niveaux : rez-de-chaussée + 1 étage + combles.

Les constructions renvoient sur la rue soit le pignon, soit la façade. Les constructions implantées en retrait de la voie, comme dans la grande rue (RD 30), présentent néanmoins une continuité urbaine du fait de la présence de clôtures variées (mur enduit simple ou mur bahut surmontée d'une grille).



Figure 76 : Maisons à façade enduite, toitures petites tuiles à l'alignement de la RD 30

L'usage de la brique et de la pierre a entraîné une multitude de détails (chaînage, encadrements, décors, piliers, puits...) qui, combinés à la pénétration forte du végétal, font la particularité de cet ensemble urbain.

Le hameau de Vaudevanne présente un tissu urbain très lâche, qui permet de satisfaire aujourd'hui, par densification, les éventuelles demandes de construction qui pourraient se faire sur le territoire communal. Cependant, en l'absence de pression foncière jusqu'à nos jours, il a su conserver un bâti traditionnel de qualité qu'il convient de préserver. De plus, le hameau est situé dans le creux d'un talweg important, comprenant un bassin versant suffisamment étendu et déboisé, pour qu'en cas d'orage violent, ce secteur constitue une zone à risque avec des coulées de boues et des ruissellements.

Le hameau du Ruet, principalement situé sur le territoire communal de Venizy possède des caractéristiques similaires à celle du Vaudevanne mais sa petite taille ne permet pas de rendre comparable leur structure urbaine.

Le cœur de village a une fonction essentiellement dévolue à l'habitat et à des équipements publics comme la mairie-école située au cœur du village, l'agence postale, le bâtiment gourmand qui accueille la salle des associations, la bibliothèque, la petite salle des fêtes.



Figure 77 : La mairie école

3.12.3.3. Le patrimoine bâti

Le cœur du village possède, avec son église, un élément architectural remarquable.



Figure 78 : L'Église en second plan

3.12.3.4. Le petit patrimoine

Le petit patrimoine (Puits, Fontaine et lavoirs) est largement perceptible sur la commune :



Figure 79 : Fontaine au centre bourg, source et puits

Les piles de portail en briques et les portails en fer forgé de grande qualité sont nombreux sur le village.